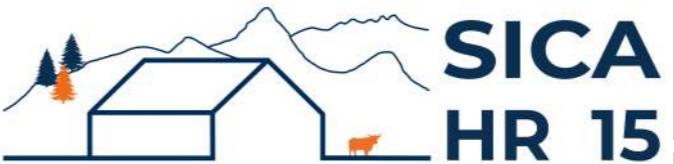


DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **GAEC MARS DELAIR**

La Pèze

15500 LA CHAPELLE LAURENT

Localisation **Le Sanias Grand**

du projet : **15500 LA CHAPELLE LAURENT**

Description du projet de construction

- 1 - Construction d'un hangar agricole (métal) pour l'élevage et le stockage.
- 2 - Installation d'une centrale photovoltaïque sur l'ensemble du bâtiment.
- 3 - Implantation d'une citerne souple (réserve incendie) d'une capacité de 120m³.

Constitution du dossier

Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-13

PC1a	Plan de situation IGN - Éch: 1/25000 ^e	PC4	Notice descriptive
PC1b	Document d'urbanisme	PC5a	Plan de façades - Éch: 1/200 ^e
PC1c	Plan cadastral - Éch: 1/2000 ^e	PC6	Document graphique d'insertion
PC2-5b	Plan de Masse et de toiture - Éch: 1/500 ^e	PC7-8	Document photographique
PC3	Plans en coupe - Éch: 1/500 ^e		



SICA Habitat Rural - Cantal

26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239
15002 AURILLAC Cedex
Téléphone : 04 71 45 55 38

Tampon - Signature:

A Saint-Flour, le 05/06/2024

Dessiné par:

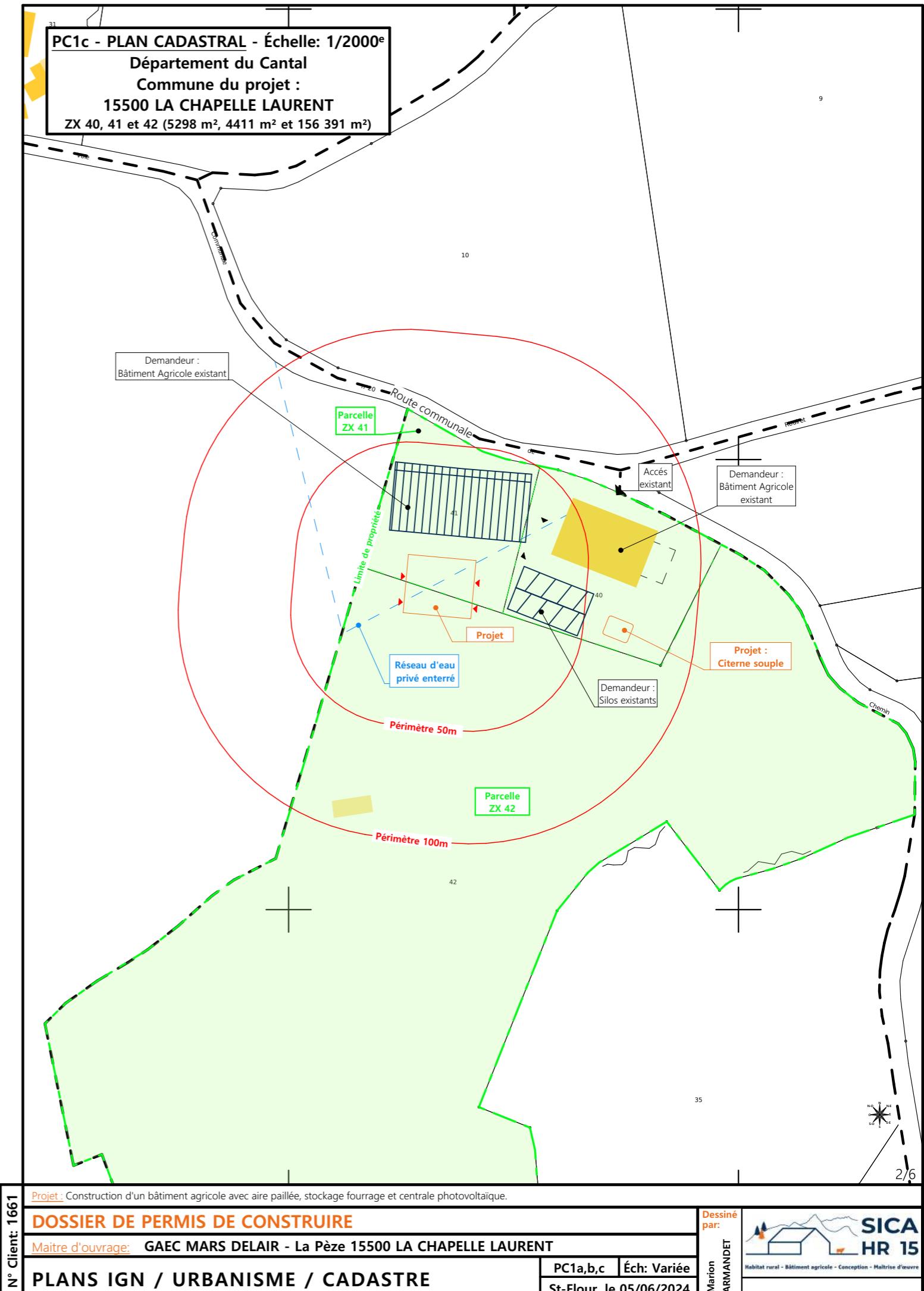
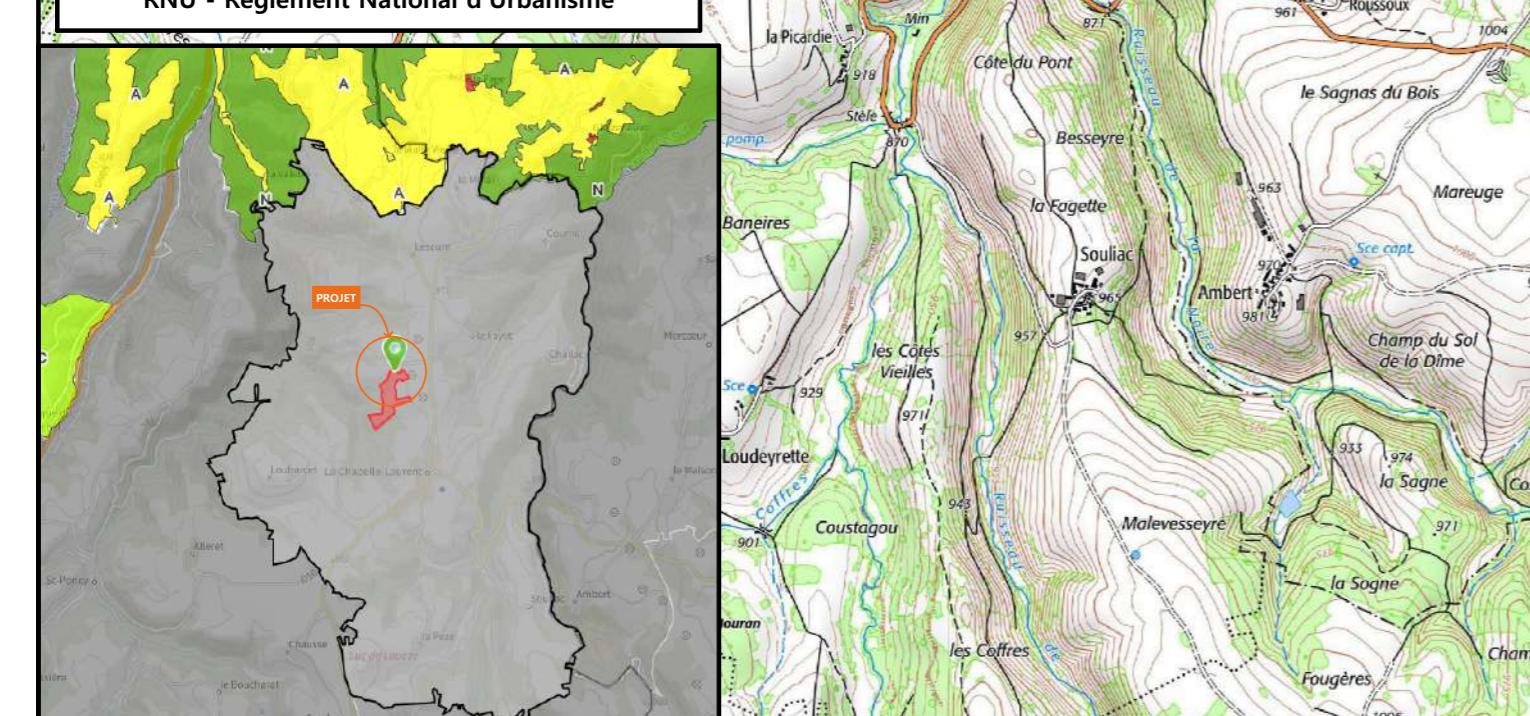
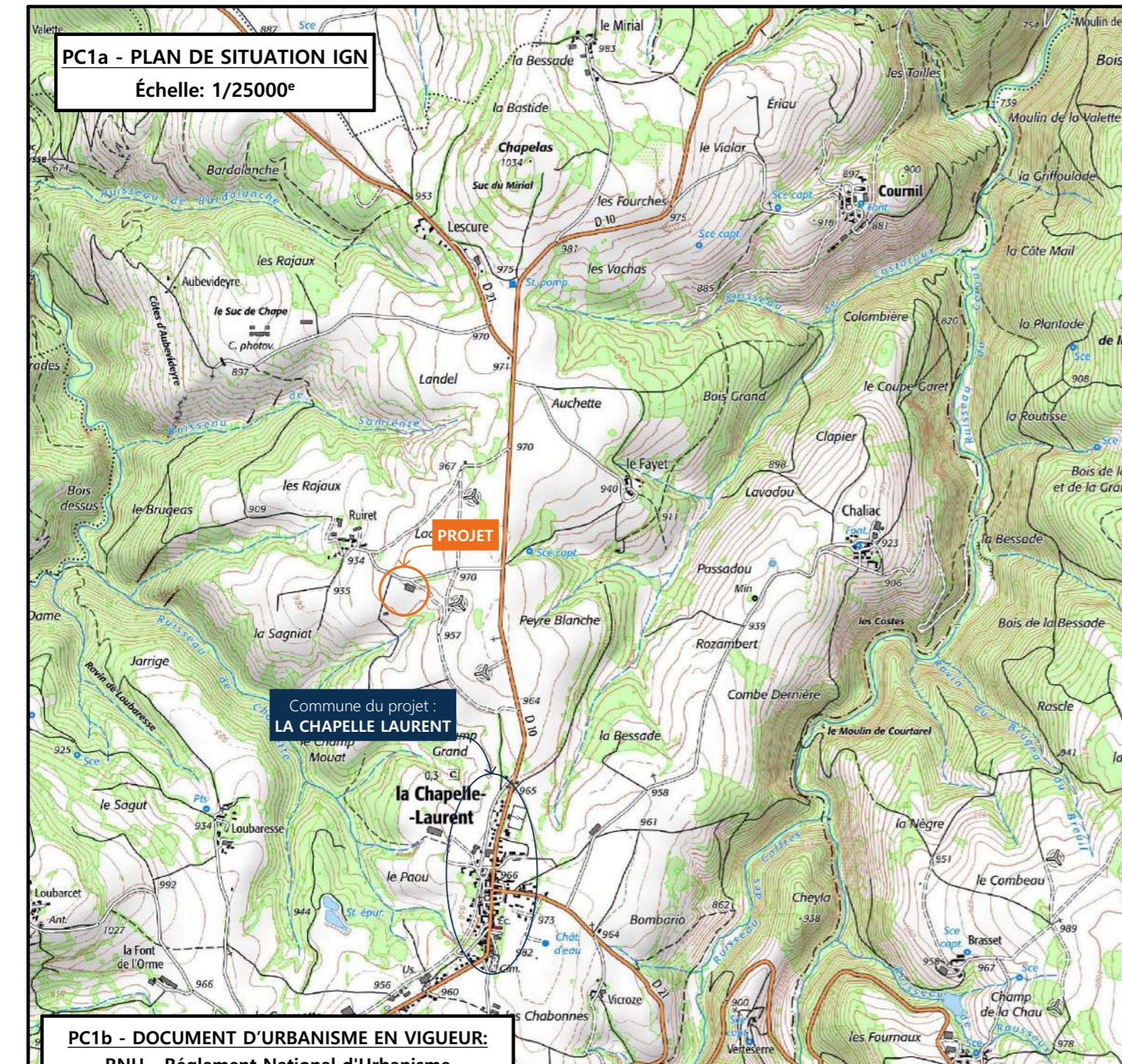
Marion ARMANDET

N° Client: 1661	N° Document: PC-01	N° de page: 1/6
--------------------	-----------------------	--------------------

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

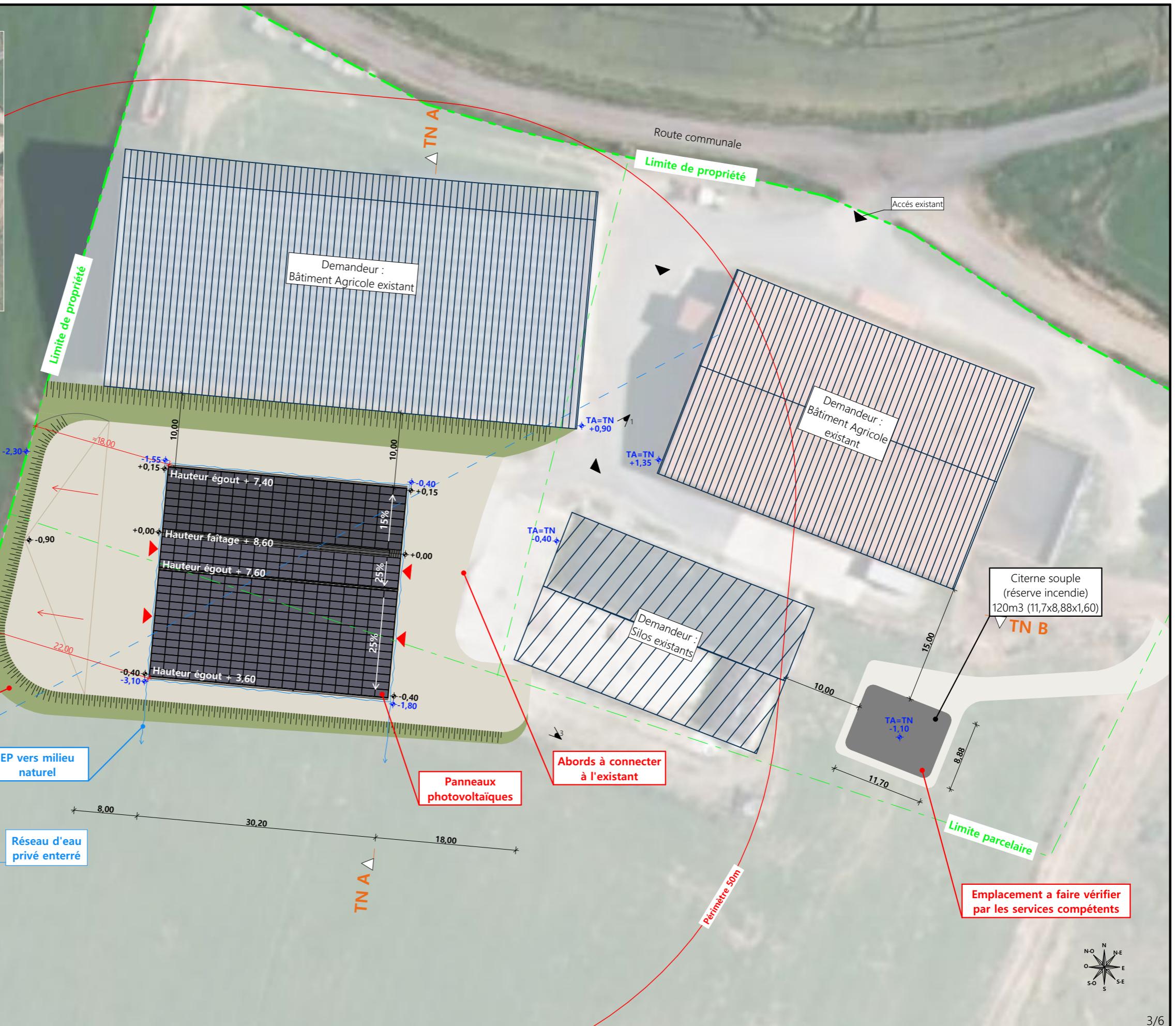
Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

-	-	-	
-	05/06/2024	M.A.	Dossier initial, première édition.
Ind	Date	Par	Modifications





Etat Actuel



Commune du projet :
15500 LA CHAPELLE LAURENT
ZX 40, 41 et 42 (5298 m², 4411 m² et 156 391 m²)

Raccordements AEP et EDF depuis le bâtiment existant
Évacuation des EP vers le milieu naturel

► Accès existant ► Accès à créer

Altitude : 957 m

♦ ±0,00 Niveau terrain naturel
♦ ±0,00 Niveau terrain aménagé

N° Client: 1661

Projet: Construction d'un bâtiment agricole avec aire paillée, stockage fourrage et centrale photovoltaïque.

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maitre d'ouvrage: GAEC MARS DELAIR - La Pèze 15500 LA CHAPELLE LAURENT

PLAN DE MASSE

PC-2-5b Éch: 1/500^e
St-Flour, le 05/06/2024.

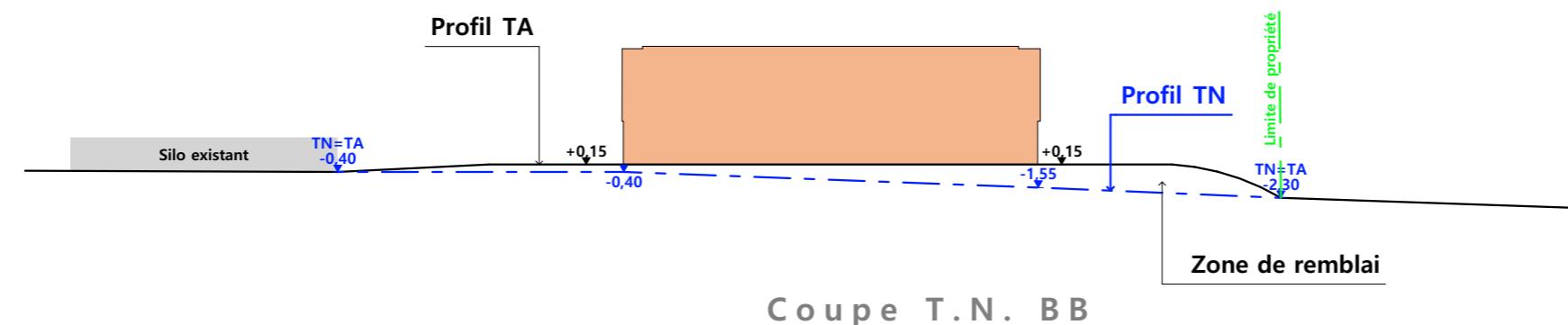
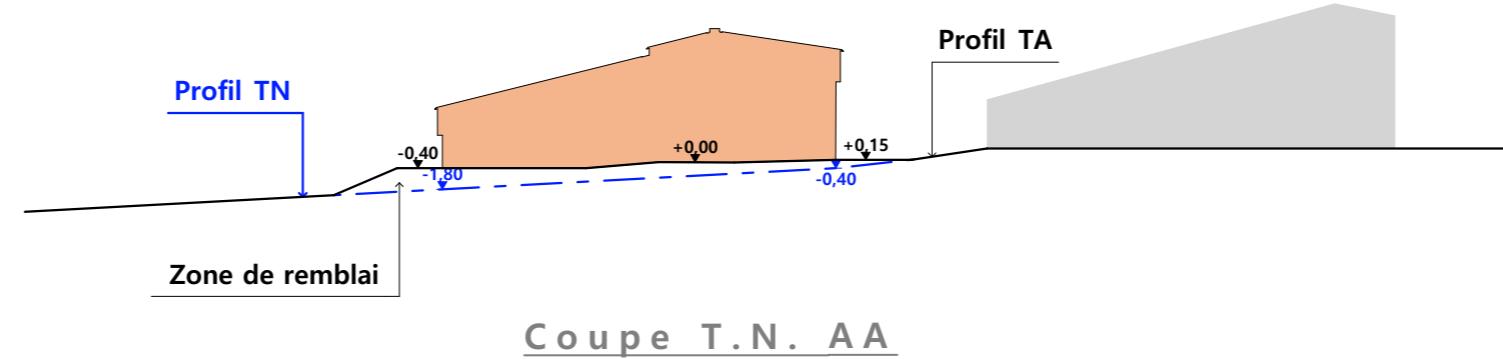
Dessiné par:
Marion ARMANDET



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

PC3 - PLANS EN COUPE

Échelle: 1:500^e



PC4 - Notice descriptive

1 Aspect : projet et localisation

Le projet du GAEC MARS DELAIR consiste à construire :

1. Un hangar en métal à usage de stabulation libre (aire paillée intégrale) avec une partie en stockage fourrage et une couverture photovoltaïque pour une surface d'entreprise au sol nouvelle d'environ 785 m².
2. Une citerne souple de 120 m³ (réserve incendie).

Le projet est situé sur les parcelles cadastrées "Le Sanias Grand" en bordure de la voie communale n°20 sur la commune de LA CHAPELLE LAURENT (15500). La construction envisagée sera implantée sur les parcelles N° 40, 41 et 42 de la section ZX.

Ce projet va permettre de remplacer un bâtiment d'élevage/stockage obsolète de l'exploitation (aménager pour du stockage de matériels après projet) et de répondre à une augmentation du nombre de génisses d'élevage.

Cette nouvelle implantation se justifie par un besoin de conserver une proximité entre les bâtiments de l'exploitation afin de simplifier le travail au quotidien.

Il n'y a pas d'habitation de tiers à moins de 100 m du projet, ni de point d'eau cadastré à moins de 35 m.

Ce projet a pour objet de continuer à moderniser la structure d'exploitation, d'améliorer les conditions de travail et le logement des animaux.

2 Aspect : environnement

Le fumier compact issu des parcs paillés sera curé et stocké/épandu aux champs selon les conditions réglementaires.

3 Aspect : Impact sur le paysage (cf. document photographique)

La réalisation des aménagements prévus nécessitera un travail de terrassement modéré, principalement sous forme de remblai.

La structure sera en métal, tout comme le bardage et les portes (RAL 7006). La couverture se fera en tôle acier drainant (RAL 7022) avec des panneaux photovoltaïques (noir mat).

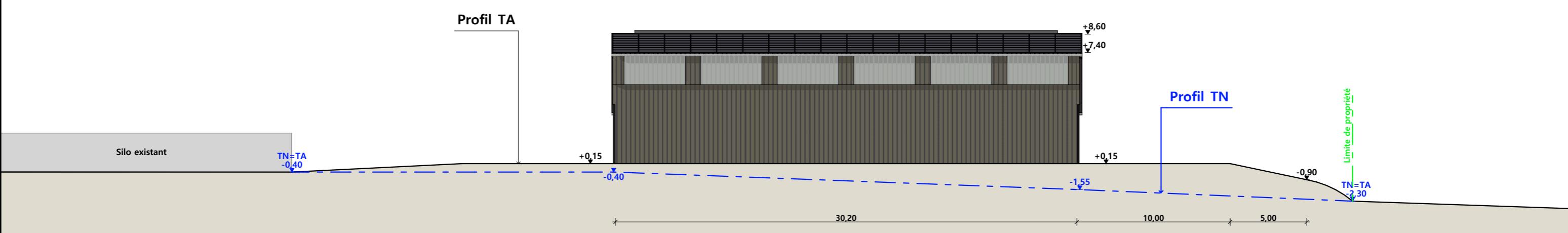
Des éléments de polycarbonate seront insérés dans les façades afin d'apporter la lumière nécessaire à l'ambiance du bâtiment et animer les façades. Les parties maçonneries apparentes seront des longrines et des murs préfabriqués en béton (teinte : béton brut).

L'accès au bâtiment se fera depuis la rampe entre les deux bâtiments existants. Les EP seront collectées et dirigées vers le milieu naturel. Les abords seront stabilisés avec de la pierre locale concassée.

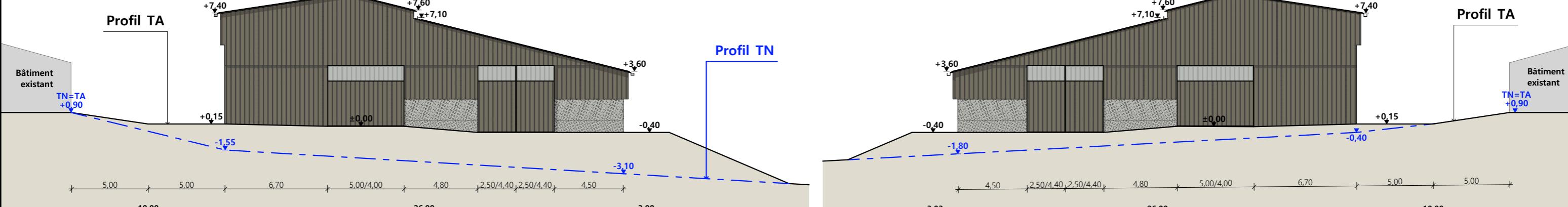
Le choix des matériaux, la volumétrie proposée et l'attention portée à l'aménagement des abords témoignent du souci des éleveurs de réaliser un ensemble fonctionnel, qui s'intègre bien dans son environnement paysager.

4/6

N° Client: 1661	Projet: Construction d'un bâtiment agricole avec aire paillée, stockage fourrage et centrale photovoltaïque.	Dessiné par:	SICA HR 15
DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE			Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre
Maître d'ouvrage: GAEC MARS DELAIR - La Pèze 15500 LA CHAPELLE LAURENT			
COUPE T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE	PC3-4	Éch: 1:500 ^e	St-Flour, le 05/06/2024.

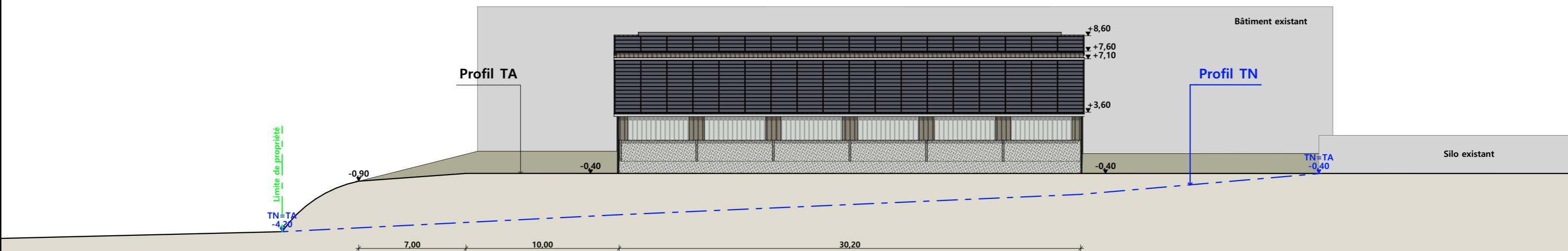


Façade Nord



Façade Ouest

Façade Est



Façade Sud

Matériaux :

- Maçonnerie : - longrine béton ht 0,80m + mur préfabriqué béton ht. 1,50m
- Murs : - bardage métallique RAL 7006 + bardage haut décalé 0,30m : Métallique RAL 7006 + 1 translucide/travée
- Menuiseries : - portes métallique RAL 7006 avec bandeau translucide
- Charpente : - métallique
- Couverture : - acier anti-condensation RAL 7022 + panneaux photovoltaïques + faîtage ouvert-couvert de 25 cm

5/6

N° Client: 1661

Projet: Construction d'un bâtiment agricole avec aire paillée, stockage fourrage et centrale photovoltaïque.

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maitre d'ouvrage: GAEC MARS DELAIR - La Pèze 15500 LA CHAPELLE LAURENT

PLANS DE FAÇADES

PC-5a | Éch: 1:250^e
St-Flour, le 05/06/2024.

Dessiné par:
Marion ARMANDET



PC7 - Vue 2



PC6 - Vue 1



PC6 - Vue 1 Insertion

PC8 - Vue 3



N° Client: 1661

Projet: Construction d'un bâtiment agricole avec aire paillée, stockage fourrage et centrale photovoltaïque.

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maitre d'ouvrage: GAEC MARS DELAIR - La Pèze 15500 LA CHAPELLE LAURENT

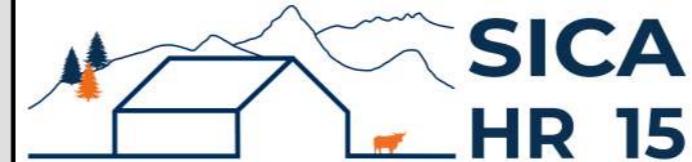
DOCUMENT GRAPHIQUE

PC6-7-8 | Éch: 1:1^e
St-Flour, le 05/06/2024.

Dessiné par:
Marion ARMANDET



DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **GAEC MARS DELAIR**
La Pèze
15500 LA CHAPELLE LAURENT

Localisation du projet :
Le Sanias Grand
15500 LA CHAPELLE LAURENT

Description du projet de construction

- 1 - Construction d'un hangar agricole (métal) pour l'élevage et le stockage.
- 2 - Installation d'une centrale photovoltaïque sur l'ensemble du bâtiment.
- 3 - Implantation d'une citerne souple (réserve incendie) d'une capacité de 120m3.

Constitution du dossier

DET1 Vue au sol aménagement - Éch: 1/150^e

DET2 Coupe de principe - Éch: 1/100^e

DET3 Perspectives



Conseiller Bâtiment:

Jérôme DELARBRE

Chambre d'agriculture du Cantal
26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239
15002 AURILLAC Cedex
Téléphone : 04 71 45 55 00



A Saint-Flour, le 05/06/2024

Dessiné par:

Marion ARMANDET

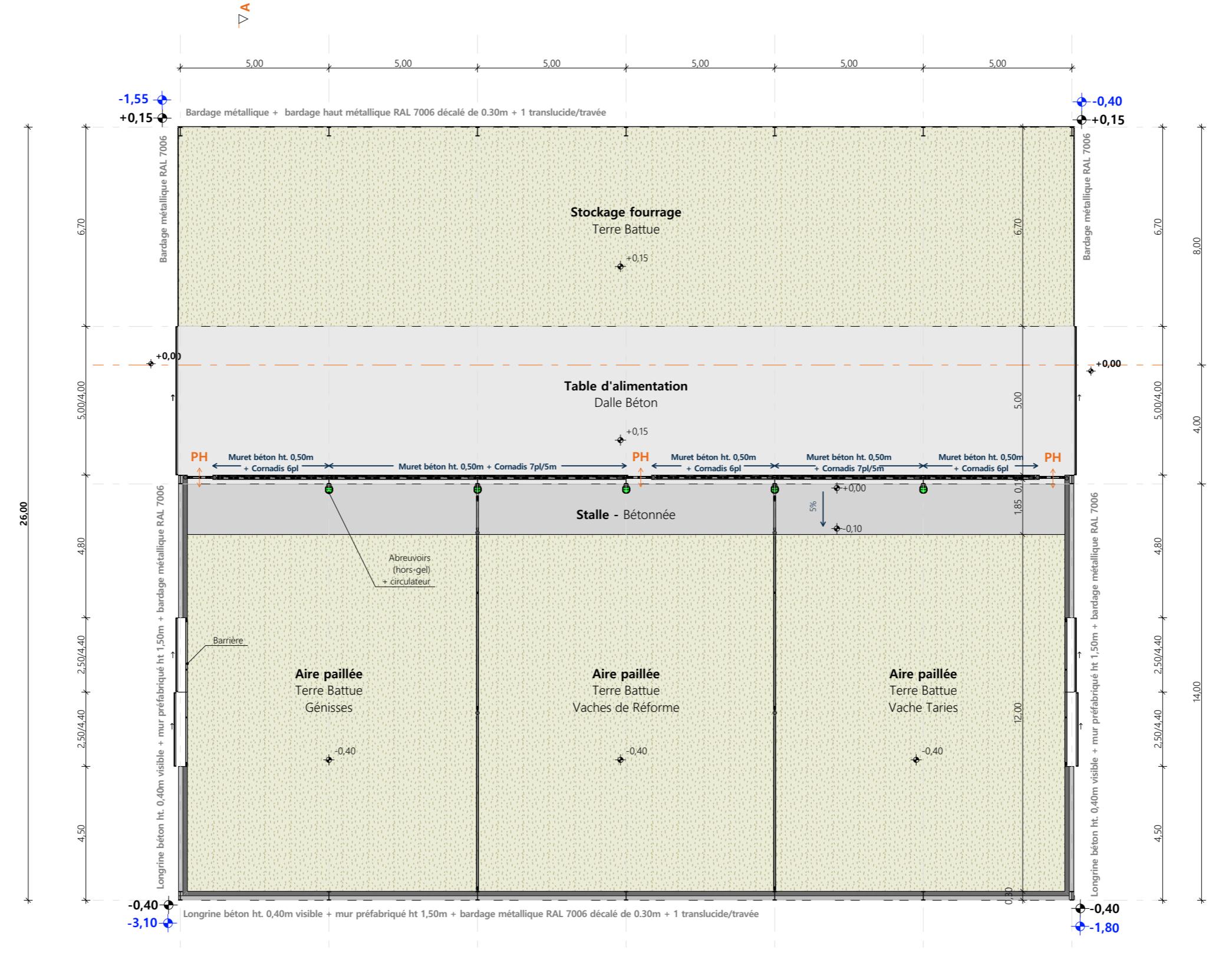
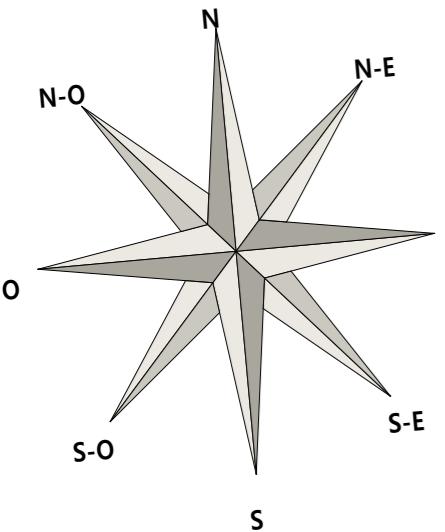


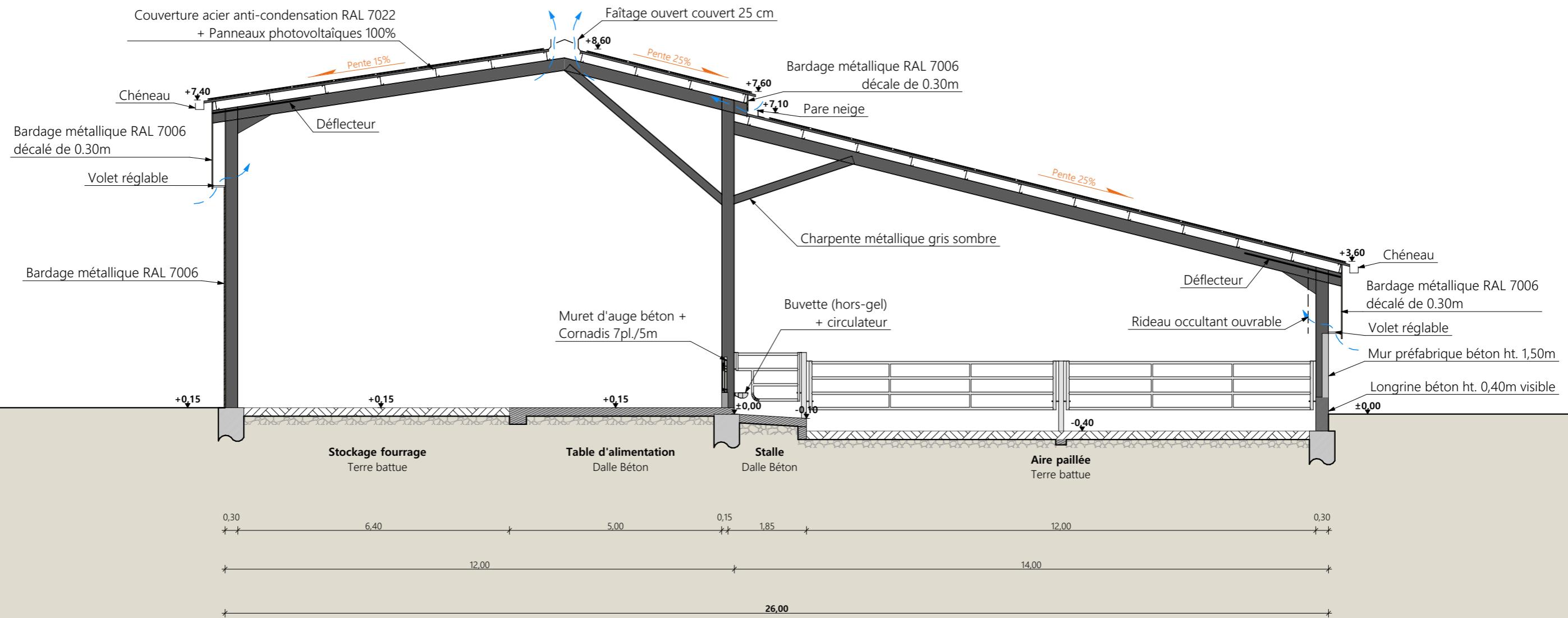
N° Client: 1661 N° Document: TECH01 N° de page: 1/4

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE DOSSIER TECHNIQUE ET CONSEIL et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

Ind	Date	Par	Modifications
-	05/06/2024	E.C.	Dossier initial, première édition.





Fondations selon nature du sol et descente de charges

Coupe de principe AA - STABULATION

3/4

Projet: Construction d'un bâtiment agricole avec aire paillée, stockage fourrage et centrale photovoltaïque.

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maitre d'ouvrage: GAEC MARS DELAIR - La Pèze 15500 LA CHAPELLE LAURENT

COUPE DE PRINCIPE

Dessiné par:

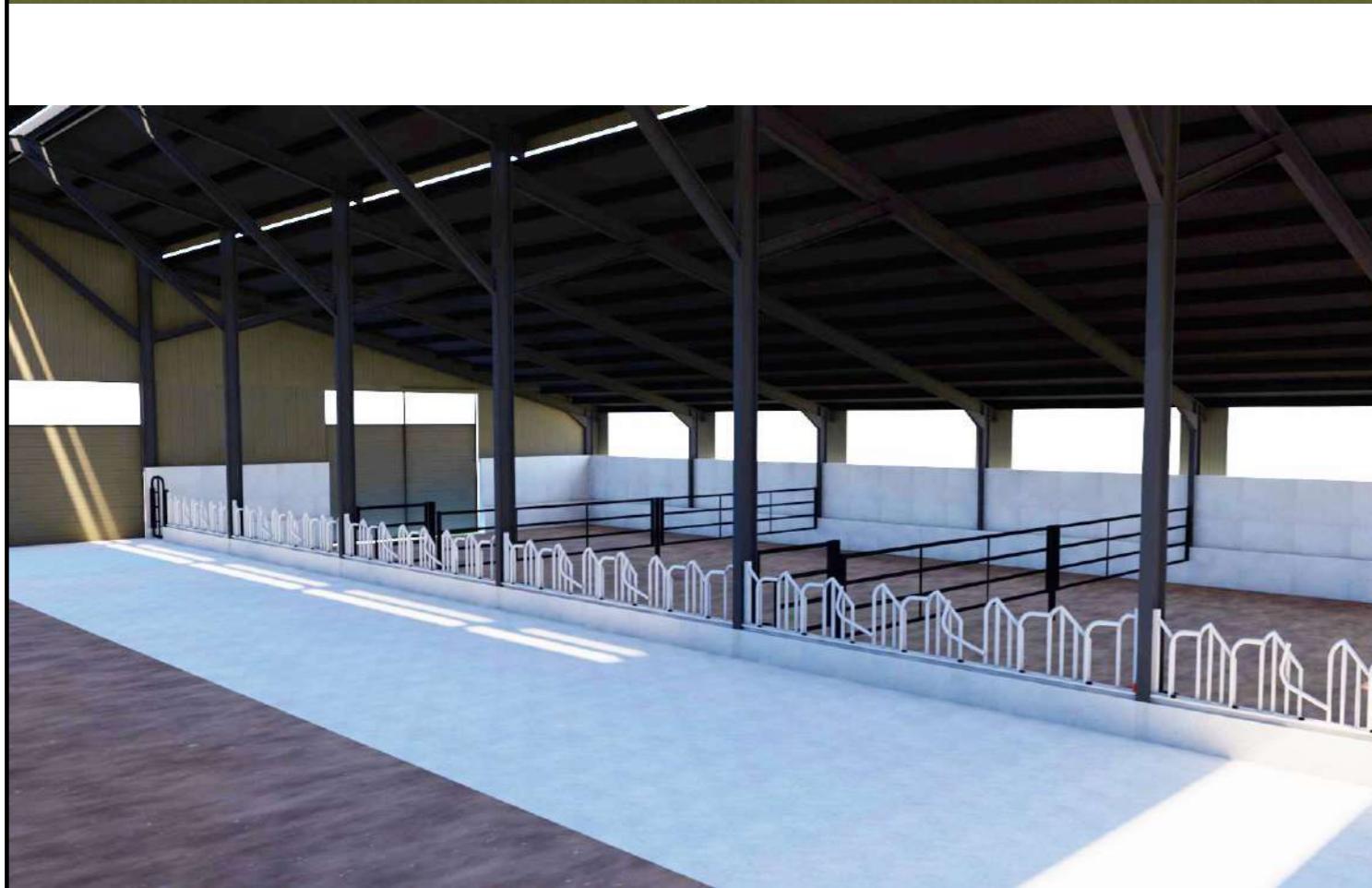
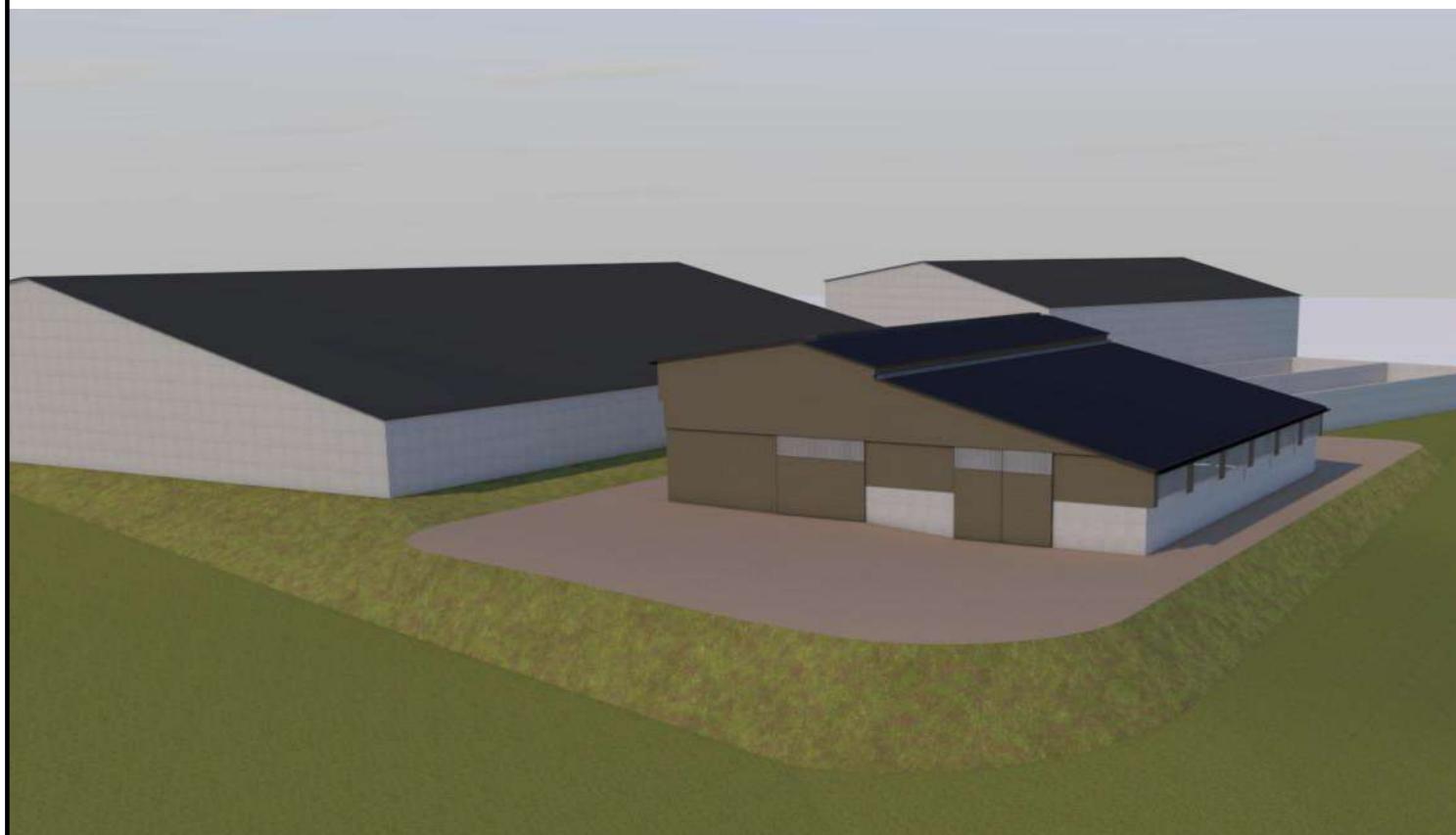
Marion ARMANDET



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
CANTAL

DET-02 | Éch: 1:100^e
St-Flour, le 05/06/2024.

Conseiller Bâtiment:
Jérôme DELARBRE



4/4

Projet: Construction d'un bâtiment agricole avec aire paillée, stockage fourrage et centrale photovoltaïque.

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maitre d'ouvrage: GAEC MARS DELAIR - La Pèze 15500 LA CHAPELLE LAURENT

PERSPECTIVES

Dessiné par:
Marion ARMANDET

DET-03 Éch: 1:1^e
St-Flour, le 05/06/2024.
Conseiller Bâtiment:
Jérôme DELARBRE

